

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges
04 13 31 23 60

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME VALÉRIE GUARINO**

OBJET : Contrôle des actes budgétaires des collèges.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.421-11 et L.421-12 du code de l'éducation, les budgets et les décisions budgétaires modificatives adoptés par les conseils d'administration des collèges deviennent exécutoires dans un délai de trente jours pour les premiers et quinze jours pour les seconds, à compter de leur dernière date de réception par le Rectorat et la collectivité de rattachement, sauf si, durant ces délais, les autorités administratives mentionnées ci-dessus ont fait connaître leur désaccord motivé.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation, l'opposition conjointe du Rectorat et du Département à l'exécution d'une décision budgétaire modificative du dernier trimestre civil de l'année 2019 et sept budgets de l'exercice 2020 (annexe au rapport), qui n'ont pas respecté une disposition réglementaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.3221-10 du code général des collectivités territoriales, qui permet à la Présidente du Conseil départemental de faire tous actes conservatoires et interruptifs de déchéance, les collèges précités ont été informés de la décision du Département de s'opposer à l'exécution des décisions budgétaires modificatives et budgets susvisés.

Ces décisions doivent être confirmées par une délibération de la Commission permanente.

Le présent rapport ne comporte aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

